



FORMATION SPÉCIALISÉE

10 février 2026

Nous sommes réunis pour cette première formation spécialisée de l'année et nul doute que l'année débute sous les meilleurs auspices.

Les 53 milliardaires français sont désormais plus riches que plus de 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population.

En 24 minutes en moyenne, un milliardaire gagne l'équivalent du revenu annuel moyen d'un Français, soit 42 438 euros.

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017, la fortune des milliardaires français a doublé. Ce gain de plus de 220 milliards d'euros, concentré sur à peine 32 personnes, équivaut au financement de plus de 10 000 postes d'enseignants pendant près de 400 ans.

Le capital est gavé de fonds publics : plus de 210 milliards d'euros sont alloués chaque année aux entreprises, sans contreparties sociales ou environnementales, sans suivi ni évaluation de leur utilisation. Les dividendes distribués explosent : plus 50 % en 5 ans. Les 500 familles les plus riches concentrent 40 % du revenu national et 60 % du patrimoine est détenu par 10 % de la population.

Et, alors que le PLFSS 2026 est le plus austéritaire depuis 40 ans, le gouvernement prépare un budget 2026 par ordonnances.

Ainsi, sous l'aiguillon des marchés financiers, du patronat et des plus fortuné·e·s, le projet de loi de finances (PFL) 2026, proposé au débat de l'Assemblée nationale à partir du 12 janvier puis finalement adopté par 49-3, est une nouvelle agression contre les services publics et la Fonction publique dont les citoyen·ne·s et les usager·e·s seront les premières victimes.

L'encre de la loi de finances dite « spéciale » n'était pas encore sèche, que le gouvernement s'est empressé de limiter drastiquement, pour la plupart des ministères, les crédits à leur attribuer.

Tout est donc fait pour empêcher le financement des services publics et de la Fonction publique, ces biens communs plus que jamais nécessaires pour que les droits des citoyen·ne·s et des usager·e·s soient garantis et leurs besoins satisfaits.

Et à la DGFIP qu'en est-il ?

Les bons vœux de Mme Amélie Verdier nous donne une vision de ce que nous vivons et de ce qui nous attend.

Mme Verdier nous remercie pour le travail accompli. Les résultats sont très bons d'après elle. Mais de quels résultats parle-t-elle ?

Du contrôle fiscal qui stagne, faute de moyens, laissant s'échapper du pays les milliards par dizaines ? Du foncier qui croule sous le contentieux, après les ratés du tout numérique, dont GMBI ? De la gestion des collectivités locales alors que

90 % des factures ne sont pas contrôlées et les recettes de la taxe d'urbanisme ne sont toujours pas gérées ? Peut-être de l'impôt des particuliers, qui a vu ses effectifs fondre au soleil au profit des plateformes de contact qui, réclamant un appui, débordent... sur les SIP ? Ou encore de l'impôt des professionnels où les personnels courent désespérément après les changements de pratique comme les changements de loi ? Nous pourrions continuer la litanie, dans la même veine, sur toutes les autres missions.

Mais non, rien de tout cela. Mme Verdier est contente des résultats de l'accueil dans son ensemble, alors qu'elle souligne : depuis des années, bien des usagers ont du mal à joindre l'administration par téléphone (!?!) mais cela s'arrange.

En 2026, la grande affaire sera la facturation électronique qui va concerner plus de 10 millions d'assujettis. Balayons les appréhensions des entreprises et des agents de la DGFIP face à ce bouleversement du mode de gestion, la méthode Coué est la meilleure des solutions : « *Tout le monde est derrière cet objectif* ». Les entreprises devront obligatoirement, dès septembre, être capables d'émettre l'ensemble de leur facturation par cette voie électronique et être en capacité de recevoir ces mêmes factures électroniques, qu'il s'agisse d'un autoentrepreneur ou d'une entreprise du CAC40 ! Il est donc urgent de les enjoindre à choisir une plateforme agréée. Et tant pis si les SIE sont exsangues de leurs effectifs. Les agents trouveront bien un moment pour leur présenter ce nouveau mode de gestion dont la pierre angulaire est la plateforme (privée bien sûr) puisque la privatisation des missions de service public est prônée par les gouvernements libéraux aux affaires ces dernières années. Et même s'ils sont en plein déménagement. La facturation électronique : première étape de la gestion des recettes de l'État par des intérêts privés ?

L'IA « *à la DGFIP, ça fait plus de 10 ans que c'est en place. Donc ça ne doit pas nous inquiéter...* », d'ailleurs on l'utilise déjà dans les centres de contacts et cela va être développé sur le site impôts.gouv. L'année prochaine une IA, made in DGFIP, devrait être déployée comme outil de résumé et de recherche juridique. Pour Mme Verdier, conclusion identique que pour la facturation électronique : « *Ça suscite des appréhensions, mais il ne faut pas en avoir peur...* ». Elle n'a pas ajouté qu'au moment où les PCE disparaissaient, la programmation des vérifications était de plus en plus dépendante de l'IA, que le plan cadastral, orphelin des géomètres, se transformait en produit « high-tech » (avec des erreurs « high-tech » aussi), ou encore que la mécanisation des tâches dans toutes nos missions nous faisaient craindre notre remplacement par des lignes de codes... non ! Tout cela, elle ne l'a pas dit.

Toujours dans ces vœux, il est demandé à madame la directrice comment recréer du lien et de la cohésion dans nos équipes. Elle répond : « en étoffant nos équipes, en formant correctement tout le monde, en écoutant et en utilisant l'expérience et l'expertise des collègues travaillant sur le terrain pour améliorer les processus de travail, sans oublier de revaloriser le point d'indice injustement gelé... » Ah non ! Pardon ! Après réécoute, elle n'a pas vraiment dit cela. En fait, c'est comme si elle découvrait la question soufflée par son service de communication et il nous semble qu'elle a buggé. Pardon, elle s'est mise à penser tout haut et s'est interrogée sur le sens du travail, jugez vous-même dans le texte : « *en se demandant comment, en fait, on est content de venir au travail le matin, ou d'allumer son ordinateur quand on est en télétravail... qu'on*

échange et qu'on définisse bien les valeurs de la direction générale des Finances publiques. Je me lance, mais ça ne veut pas dire que ce sera les bonnes à la fin. Nous pensons qu'il faut rappeler qu'on a des attentes en matière d'exigence, de rigueur, mais j'aime bien qu'exigence rime avec bienveillance... De temps en temps, on pourrait mettre peut-être un peu plus d'humanité, tout simplement, dans les rapports entre les collègues, pas toujours aller plus vite... ». Si, si, c'est bien le texte qui est sur Ulysse...

En plus de ces objectifs précités, la directrice souhaite que la place des chèques dans les paiements s'amenuise, qu'on envoie l'usager vers les plateformes de paiement dématérialisé. Nous lui rappelons que d'après le défenseur des droits, près de 20 % de la population souffre d'illectronisme, le chèque demeurera donc, encore longtemps, un moyen de paiement.

Voilà pour ce que Mme Verdier a dit.

Peut-être aurait-elle dû se pencher sur le rapport de la Cour des Comptes paru qui synthétisait : « *En dépit de ces transformations* » (lois de 2018 et 2023 contre la fraude fiscale, plan gouvernemental de 2023) « *et bien qu'au cours de la même période, le volume des impôts recouvrés par la direction générale des finances publiques (DGFIP) ait progressé de plus de 44 % pour atteindre 718 Md€, le bilan des dispositifs, des initiatives et des actions déployés depuis dix ans débouche sur un constat contre-intuitif : la connaissance de l'ampleur de la fraude commise n'a pas progressé, les résultats financiers du contrôle fiscal en droits rappelés et pénalités, à hauteur de 20 Md€ en 2024, peinent à retrouver leur niveau du milieu des années 2010, et à rebours de*

l'intention affichée du législateur, la fraude fiscale n'est ni plus fréquemment, ni plus durement sanctionnée qu'il y a dix ans. »

Peut-être aurait-elle dû évoquer dans le détail la nouvelle machine à supprimer les emplois vacants qu'elle a décidé d'initier.

Il aurait également été de bon ton qu'elle apporte un éclairage sur des choses bien terre à terre comme les frais de déplacement des agents... La dernière trouvaille en date de notre administration : raboter par tous les moyens (légaux ou pas) les frais de déplacement (FDD). Certains droits acquis et dus au regard des missions ont purement et simplement disparu pour que la DG fasse des économies, peu importe si c'est au détriment des agent·e·s en rajoutant du temps de route ou de l'inconfort.

L'urgence, c'est possible et nécessaire, et oblige à d'autres choix.

Pour la CGT Finances publiques 94, il faut rompre avec l'austérité budgétaire pour financer les services publics.

Plutôt que de supprimer des milliers d'emplois d'agent·e·s, fonctionnaires et contractuel·les, il faut en créer partout où c'est nécessaire pour répondre à l'évolution des besoins de la population.

Plutôt que de fermer des administrations, de supprimer des opérateurs et agences de l'État qui mettent en œuvre et évaluent les politiques publiques au

plus près des territoires, il faut assumer sur l'ensemble du territoire, y compris outre-mer, des services publics de pleine compétence et de proximité.

Plutôt que d'étrangler sans cesse les collectivités territoriales et de les empêcher ainsi de financer les services publics territoriaux, d'investir dans la transition écologique (rénovation de bâtiments publics, d'écoles, etc.), de financer les associations dont les subventions ont déjà diminué de 40 % en 3 ans, il faut augmenter leurs moyens et dotations budgétaires.

Comme pour l'ensemble du salariat, les conditions de vie des agent·e·s publics doivent être significativement améliorées :

- augmentation des salaires et des traitements en revalorisant notamment le point d'indice des fonctionnaires qui ont perdu 25 % de pouvoir d'achat en dix ans,
- égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- refonte des grilles indiciaires, formation et reconnaissance des qualifications pour sortir du travail précaire,
- financement des systèmes obligatoires et complémentaires de protection sociale. Cela passe par l'abrogation de tout jour de carence et le retour de la rémunération à 100 % des arrêts maladie.

Parce que les services publics et la Fonction publique sont notre bien commun.

Parce qu'ils sont de puissants leviers de transformation écologique et sociale et de lutte contre les inégalités,

Parce qu'ils concourent à la cohésion et à l'inclusion sociales et plus largement à la démocratie, la CGT exige des services publics et une Fonction publique au service du progrès social et de toute la société !

Réponse de la direction : la cour des comptes méconnaît la réalité et les collectivités ne sont pas étranglées.

Concernant les « coups de main » que les agents donner aux centres de contact cela vient du fait que ce sont des services sous – dimensionnés, mais cela reste ponctuel.

Sur le plan de la prévention des suicides, personne ne souhaite que les chiffres soient les mêmes que l'année dernière.

Sur l'observatoire interne, le DDFIP nous dit qu'il est important que les agents y répondent. Pour la CGT Finances publiques 94, cela se saurait si la DG tenait compte des réponses données par les agents à cet observatoire interne.

1° PV du 25/09/2025 (pour avis)

Le procès verbal est approuvé.

2° Présentation du plan d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques suicidaires

Un groupe de travail local est prévu le 13/02/2026. Dans le prolongement du plan national, un plan départemental va être mis en place (d'ici fin mai). Cela nécessitera une réunion du CSAL-FS.

Intervention de la CGT Finances publiques 94 :

Plan d'actions DGFIP 2025 – 2027 : de l'art consommé de l'escamotage.

Permettez moi pour le compte de la CGT FINANCES PUBLIQUES de vous faire un digest critique de la lecture de ce document.

En dehors du fait que ce dernier s'apparente à un livre de recettes, un grimoire de formules plus ou moins éculées, d'indicateurs et de statistiques dont l'objectif principal est de réduire une réalité humaine complexe, multiforme et douloureuse, à des indicateurs permettant, à bon compte de se dédouaner sans qu'à aucun moment, dans aucune page ne soit recherchée ni la cause, ni la responsabilité des désordres que nous subissons au quotidien dans l'exercice de nos missions, constitue en soi une infamie.

L'existence d'une organisation de travail humain qu'elle quelle soit est génératrice, de RPS. Tout le monde sait, et plus particulièrement au sein des CSA/FS, que le risque zéro n'existe pas. Notre mission dans ce cadre est d'éliminer ou d'en limiter la survenance.

Mais quand le facteur est amplifiée par les décisions iniques qui sous couvert d'une austérité budgétaires, réduisent drastiquement nos effectifs, nos possibilités d'intervention, remodelent notre présence territoriale sous prétexte d'un Nouveau Réseau de Proximité, dans lequel les EFS deviennent l'alpha et l'oméga de la présence publique sur nos territoires, on aurait pu attendre qu'à minima, la DG prenne ses responsabilités et l'assume. Mettre en œuvre un plan de prévention sans rechercher les causes profondes de leur survenance démontre une manque profond d'analyse, un mépris des personnels qui oeuvrent dans ses implantations.

Dès les premières pages de cet opus d'escamotage des responsabilités, nous nous sommes interrogés. C'est ainsi qu'en page 1 on peut lire « (...) *Pour cela elle s'appuie sur des dispositifs de prévention, et **un réseau d'acteurs professionnels**. Les services RH locaux interviennent en prévention d'un geste suicidaire, à l'appui des responsables d'unités, dès lors qu'une situation de détresse est détectée.* » Ce qui s'est passé au PRS est la négation même de ce sophisme.

Permettez nous plusieurs remarques :

- La cure d'amaigrissement subie par les services RH avec la création des SIA, SAR et autres inepties du même acabit, à mis à mal la capacité d'intervention des services RH dans la prévention ; cette dernière ne doit pas par ailleurs se limiter à recenser les écrêtements, en avertir le/la Chef de service et attendre que ce dernier/cette dernière renvoie chez lui, l'agent fautif de vouloir prendre à sa charge la désorganisation du service, le manque d'effectif, l'absence de marge de manœuvre de l'encadrement, l'éloignement des pilotes de cet avion rendu fou par l'ensemble des restructurations subies ;
- Nous nous interrogeons sur l'organisation des services et sur la synergies existantes entre des services sous responsabilités du Secrétariat Général et ceux sous la responsabilité d'une direction départementale et qui de fait, ne dépendent pas d'une même hiérarchie. A tout le moins un dispositif « sentinelle » intégrant l'ensemble des parties prenantes, sous une responsabilité unique et oeuvrant donc vers un même objectif répondrait plus efficacement qu'une cohorte d'intervenant chacun dans son pré carré ;

La lecture de la suite est tout aussi consternante.

Non, nous ne sommes pas des représentants de la CGC mais bien de la CGT FINANCES PUBLIQUES. Mais le discours que nous allons tenir risque de détonner avec nos propos habituels.

L'art du dédouanement sur l'encadrement est ici écrit avec la maestria d'une partition du maître Jean-Sébastien BACH. Le renforcement de la prévention est avant tout, selon les prescripteurs de la responsabilité des encadrants, son rôle clé y est décliné à force de triolet de croches, de silences et soupirs, de trilles et autres figures rythmiques. On y trouve ainsi par moins de trois formations à déployer spécifiquement à destination des cadres avec bien entendu, en face des indicateurs pour en mesurer l'efficience, dans les six premières pages du catalogue des Trois Suisses de la prévention. Je ne vais pas procéder à un inventaire à la Prévert des actions à leur destination, mais permettez nous de remarquer que vos cadres ne seront pas souvent dans leur services s'ils doivent s'enquiller la panoplie complète du catalogue mentionné précédemment.

Nous avons certes dans nos rangs quelques encadrants, fort heureusement « l'évaporation naturelle » en limite la capacité de nuisance, pour qui la retraite à 19 ans eût été une mesure de salubrité publique et qui mériterait sans doute de faire ce parcours et sans doute à plusieurs reprises. Mais quand même. Faire reposer ce dispositif sur quelques encadrants qui gèrent des communautés professionnelles numériquement importante nous semble contre-productif pour ne pas dire dangereux pour leur propre santé mentale.

Permettez moi de rapprocher cette logorrhée de notre réalité : pensez-vous vraiment que la situation du PRS au regard de la gestion calamiteuse de ces effectifs eut été plus sereine avec cet arsenal de formation de l'encadrement ? Pensez vous que diviser par plus de deux les effectifs des protocoles de ce service eut été mieux apprécié ? D'autres services comme le SDE sont en tensions : croyez vous que ces modules vont permettre un meilleur service rendu ? Etes-vous naïfs à ce point ? Déménager des services dans des opens-space dans lesquels les surfaces finales sont inférieures à celles qui leur étaient dévolues dans leur locaux d'origine est-ce véritablement RPS compatibles ?

Arrêtons nous un instant sur le Duerp qui constitue l'un des points présentés dans ce plan. Quand nous lisons l'analyse critique qui a été faite par le CEDAET sur notre propre DUERP et notamment celui du PRS, nous pouvons nourrir quelques inquiétudes :

- en premier lieu, nous n'avons pas la certitude que notre communauté professionnelle soit d'une part réellement au courant de ce qu'est le DUERP et d'autre part de son rôle dans la prévention des RPS. A tout le moins, rappeler quel est son rôle et l'importance d'y participer est une priorité avant même de parler de son contenu ;
- recensement des risques n'est pas toujours exhaustif et nécessite que celui-ci soit actualisé lors d'un changement impactant une unité de travail (Quid en cas de déménagement ou de restructuration par exemple : la typologie des risques a t'elle évolué, d'autres risques sont-ils apparus) ;
- les mots cachent une réalité : quand on parle de burn- out, ils se manifestent au préalable par des symptômes visibles ou d'autres qui ne le sont pas (heures écartées, congés non pris, fréquence des arrêts maladies etc) Où sont les mesures réparatrices dans le programme annuel de prévention (PAP) ? Quelles mesures immédiates ou évolutives ont été mises en œuvre ? ;
- enfin mettre en œuvre un PAP c'est bien ; le présenter en FS c'est encore mieux ; en faire la publicité sur notre INTRANET c'est top ; quantifier les coûts associés à cette opération, on frise l'excellent ; enfin dans un monde parfait, la participation du budget de la FS aux opérations du PAP serait le nirvana. Nous avons donc encore du chemin à parcourir...

Enfin un dernier point que nous ne saurions passer sous silence :

« Prendre en compte les conditions de travail dans la conduite de projet » mesure 7 en page 13/27

Où l'on se rend compte que finalement une réorganisation est source d'inquiétude, voir de stress, voir de RPS, il n'est jamais trop tard pour s'en rendre compte, sauf en cas de suicide...

On associe donc tout ce petit monde dans un groupe projet, où l'on convie « **le cas échéant** » les acteurs métiers... C'est vrai que de se passer des acteurs métiers, ça fait gagner du temps et de l'énergie.

Le prix « presse-citron » est néanmoins attribué sans équivoque aucune avec les félicitations du jury aux rédacteurs du paragraphe suivant, pour dire autant d'inepties, ils/elles devaient être plusieurs :

« **En tant que de besoin**, ces réflexions pourront être poursuivies/complétées au sein de l'unité infra-départementale en associant les agents » et suivent une série de proposition ou la plèbe est ainsi rapprochée des décisions unilatérales et verticales des sachants...

Nous ne saurions trop dire qu'au lieu de se faire diriger par les quelques qui se trouvent « indispensables » auréolés de savoirs organisationnels sans rapport avec la réalité, qui gèrent leur barques à vue et même à courte-vue, commençons donc par écouter ceux du terrain, qui gèrent au quotidien la boutique, font tourner la maison et veillent à ce que l'église soit au centre du village. Ceux-là vous diront si oui, si non et pourquoi. Le « en tant que de besoin » est au mieux une énorme maladresse, au pire le mépris descendant affiché par la direction conceptrice de ce torchon.

Nous pourrions tenir ici une tribune de quelques heures sur la rédaction et les rédacteurs de cette énormité. Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, ceci n'aurait même pas sa place dans la « cabane au fond du jardin »

3° Présentation du bilan santé sécurité et conditions de travail 2025

Fiches de signalement : il est indiqué que les fiches de signalement sont en nette diminution. La CGT Finances publiques 94 souhaite rappeler que cela ne signifie pas qu'il y a moins d'injures ou d'insultes. C'est juste que les agent-e-s ne font plus de fiche de signalement et que les comportements anormaux des contribuables se banalisent.

La CGT Finances publiques 94 demande encore une fois l'apposition dans tous les services recevant du public un affichage prévenant que les comportements anormaux (injures, insultes ...) seront sanctionnés, comme cela se fait dans les autres administrations. La direction accède à notre demande.

Concernant les aménagements de postes prescrits par le médecin du travail, la CGT Finances publiques 94 demande s'il y a eu des refus d'aménagement des RH. La direction nous répond que non. Nous rappelons que les refus d'aménagement doivent être vu en FS.

Concernant les exercices incendie, la CGT Finances publiques 94 signale que sur le site de VITRY, le point de rassemblement indiqué n'est pas celui utilisé par les agents. Il faut une harmonisation. La Direction nous indique que ce sera fait.

Toujours concernant les exercices incendie, la CGT Finances publiques 94 demande à ce que les exercices aient lieu en présence du public, des vigiles et des personnels de ménage, afin que tout le monde soit formé. La direction accède à notre demande.

Concernant la dotation en double écran pour le télétravail, la direction indique que le stock permet de répondre positivement aux demandes qui ont été faites.

4° Programmation de dépenses 2026 : programme 218 et formations (pour avis)

Les OS ne peuvent pas donner d'accord de principe puisque le montant du budget n'est pas connu à l'heure actuelle.

Les OS rejettent les actions proposées suivantes :

- entrebâilleurs à VITRY
- Micro-onde à IVRY (budget secrétariat général)
- Tables à la cafétéria de CRÉTEIL et à l'extérieur à NOGENT
- Cofinancement du décapage des sols de MAISONS-ALFORT
- Casques audio réducteur de bruit pour le local du centre d'appel de TVMA → il s'agit d'une dépense métier qui doit être prise en compte par la direction. Le DDFIP nous indique que le budget de la FS appartient au président de la FS (lui). Malgré le refus de cette action par l'ensemble des OS, il nous indique qu'il la financera tout de même sur le budget FS (?!).
- Rehausseurs de tables pour les agents de grande taille → il s'agit d'un aménagement de poste individuel

Les OS ne rejettent pas de prime abord mais attendent le montant du budget pour valider ou non certaines actions :

- Fontaine à eau supplémentaire
- Réfection des luminaires au SIP de VITRY avec mise en place de dalles Led
- Fauteuils et frigo pour la salle d'allaitement de CRÉTEIL (pour rappel, les salles d'allaitement ont été demandées par la CGT Finances publiques 94).
- Plan de Prévention du cancer colorectal (proposition du médecin du travail)
- Réfection des luminaires au SIP de CHAMPIGNY avec mise en place de dalles Led

Les OS émettent des réserves quant aux actions suivantes :

- Remplacement et motorisation de la porte arrière du cabinet médical : sur le fonds, nous ne sommes pas contre cette motorisation qui pourrait éviter aux agents à mobilité réduite des sites extérieurs venant à CRÉTEIL de faciliter leur accès, en leur évitant de prendre les escaliers et faire le tour du site. En revanche, si celle-ci tombe en panne comme celle du bâtiment des syndicats-ATSCAF, qui ne fonctionne plus depuis plus d'un an, il faudra la fermer définitivement pour des raisons de sécurité, vu son emplacement.
- Achat d'un audiogramme (proposé par le médecin du travail) → les OS se demandent si cet achat ne dépend pas du secrétariat général.

Solidaires Finances publiques 94 et CGT Finances publiques 94 présentent une nouvelle action : l'installation de distributeur de serviettes hygiéniques sur l'ensemble des sites de la DDFIP.

5° Nouvelles fiches de signalement

La CGT Finances publiques 94 remarque que si dans le bilan santé sécurité et conditions de travail 2025 il est indiqué que le nombre de fiches concernant les insultes / agressions baissent, il y en a déjà plusieurs en 2026 à ce sujet. Les comportements agressifs envers les agents de la DDFIP se banalisent donc malheureusement.

6° Travaux à NOGENT

Des travaux de rénovation énergétique sont prévus sur le site de NOGENT. Ces travaux devant avoir lieu sur site inoccupé, les agents seront déplacés à CHAMPOIGNY et VINCENNES (au lieu et place de l'ancien PCE).

Un groupe de travail a eu lieu le 26 janvier 2026.

La CGT Finances publiques 94 remarque positivement qu'il est prévu sur le site de CHAMPIGNY, comme déjà acté pour CRÉTEIL, l'installation d'une salle d'allaitement (demande de la CGT Finances publiques 94).

Sur le fonds, la CGT Finances publiques 94 est totalement d'accord sur des travaux conduisant à améliorer durablement les conditions de vie des agents. En revanche, sur la forme et notamment sur l'association des agents qui finalement se retrouve confronté à des propositions sans alternatives, la CGT émet des réserves. Par ailleurs ces réserves sont renforcées par le sort des brigades de BOISSY.

En conséquence, la CGT s'abstient sur ce point.

7° Questions diverses

PCR3 : il a été évoqué la possibilité de faire déménager le PCR3 au 6^e étage. Pour la CGT Finances publiques 94 est hors de question d'installer les agents dans un openspace, froid en hiver, chaud en été, laissant passer l'eau quand il pleut (passoire thermique et aquatique), et transformant l'étage en annexe du métro parisien en cas de vent.

La direction nous indique que le 6^e étage de CRÉTEIL pourrait servir de lieu de repli en cas de travaux dans les services.

Frais de déplacement

La CGT Finances publiques 94 fait remarquer qu'une note de la DG est sortie le 21 janvier dernier concernant les frais de déplacement, l'utilisation des véhicules...

La CGT Finances publiques 94 ne peut que s'offusquer de cette note. Encore et toujours, les économies sont faites sur le dos des agents. On nous parle sans cesse de la formation des agents. Avec cette note, les demandes de formation des agents risquent de drastiquement baisser. En outre, l'attractivité du poste d'EDR disparaît avec cette note.

Solidaires Finances publiques 94 ayant également interpellé la direction à ce sujet, le DDFIP nous propose de participer à un groupe de travail concernant l'élaboration d'une note départementale sur les FDD.

Panne d'Hélios

Hélios est en panne partiellement jusqu'au 12/02/2026 au matin. La CGT Finances publiques 94 demande à ce que les agents concernés soient placés en autorisation d'absence.

La direction nous répond que les ASA, elle attend des consignes nationales. Il a été demandé aux chefs de service concernés d'occuper les agents avec des e-formation, les réunions duerp et de l'archivage.